



Comité Technique INED - Profession de foi

vendredi 26 octobre 2018, par [Bariaud](#)



Élections du 6 décembre 2018 au **Comité Technique** ITA, chercheur.e.s, titulaires et non titulaires

Le 6 décembre 2018, vous participerez aux élections professionnelles de la fonction publique. Les élections pour le Comité technique (CT) de l'Ined permettront d'élire les représentant.e.s du personnel dans cette instance mais aussi de fixer la représentativité des organisations syndicales.

Pourquoi voter pour le SNTRS-CGT ?

Les réformes actuelles dans la recherche dégradent nos conditions de travail. Les politiques d'« excellence », la création d'instances comme les COMUE (Communautés d'Universités et d'établissements) ont multiplié les programmes et les structures bureaucratiques. Au quotidien, la précarité augmente, l'augmentation des charges de travail engendre stress et épuisement, le temps consacré aux activités de recherche diminue. Cette détérioration va de pair avec la baisse du pouvoir d'achat et les nouvelles attaques contre la fonction publique et le statut des fonctionnaires.

Durant le mandat qui s'achève, vos représentant.e.s SNTRS-CGT se sont opposé.e.s énergiquement aux réformes accentuant les inégalités et aux méthodes de « management » étrangères à l'esprit de la recherche scientifique, comme la mise en place de la Rifoep. Sur plusieurs autres dossiers, ils-elles ont pu modifier certaines clauses préjudiciables au personnel. Ils-elles ont continuellement questionné l'administration sur différents aspects des bilans sociaux, des réorganisations des services, des dispositifs d'évaluation...

Dans la prochaine mandature les élu.e.s du SNTRS-CGT continueront à veiller en particulier à la protection des conditions de travail (télétravail, risques psycho-sociaux...) et aux modalités du passage au Campus Condorcet. Les conditions d'emménagement, les risques de mutualisation, la redéfinition des profils de postes feront l'objet d'une vigilance particulière. Fidèles à nos traditions, nous continuerons à discuter avec le personnel, à l'informer et à rendre compte de nos actions.

En ces temps d'offensive contre la recherche publique, l'emploi public, et les retraites par répartition, l'action syndicale dans les instances doit être renforcée.

Pour être entendu.e et défendu.e.s votez pour les candidats SNTRS-CGT :

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| 1. Efi MARKOU | 5. Karin SOHLER |
| 2. Fabrice CAHEN | 6. Yann PÉRIN |
| 3. Marie DIGOIX | 7. Isabelle ATTANÉ |
| 4. Géraldine DUTHÉ | 8. Arnaud RÉGNIER-LOILLIER |

L'élection se déroule au scrutin de liste. On ne peut voter que pour une liste sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Élections du 6 décembre 2018 au Comité Technique : ITA, chercheur.e.s, titulaires et non titulaires

Le 6 décembre 2018, vous participerez aux élections professionnelles de la fonction publique. Les élections pour le Comité technique (CT) de l'Ined permettront d'élire les représentant.e.s du personnel dans cette instance mais aussi de fixer la représentativité des organisations syndicales.

Pourquoi voter pour le SNTRS-CGT ?

Les réformes actuelles dans la recherche dégradent nos conditions de travail. Les politiques d'« excellence », la création d'instances comme les COMUE (Communautés d'Universités et d'établissements) ont multiplié les programmes et les structures bureaucratiques. Au quotidien, la précarité augmente, l'augmentation des charges de travail engendre stress et épuisement, le temps consacré aux activités de recherche diminue.

Cette détérioration va de pair avec la baisse du pouvoir d'achat et les nouvelles attaques contre la fonction publique et le statut des fonctionnaires. Durant le mandat qui s'achève, vos représentant.e.s SNTRS-CGT se sont opposé.e.s énergiquement aux réformes accentuant les inégalités et aux méthodes de « management » étrangères à l'esprit de la recherche scientifique, comme la mise en place de la Rifseep.

Sur plusieurs autres dossiers, ils.elles ont pu modifier certaines clauses préjudiciables au personnel. Ils.elles ont continuellement questionné l'administration sur différents aspects des bilans sociaux, des réorganisations des services, des dispositifs d'évaluation...

Dans la prochaine mandature les élu.e.s du SNTRS-CGT continueront à veiller en particulier à la protection des conditions de travail (télétravail, risques psycho-sociaux...) et aux modalités du passage au Campus Condorcet. Les conditions d'emménagement, les risques de mutualisation, la redéfinition des profils de postes feront l'objet d'une vigilance particulière.

Fidèles à nos traditions, nous continuerons à discuter avec le personnel, à l'informer et à rendre compte de nos actions. En ces temps d'offensive contre la recherche publique, l'emploi public, et les retraites par répartition, l'action syndicale dans les instances doit être renforcée.

Pour être entendue.e.s et défendu.e.s votez pour les candidats SNTRS-CGT :

1. Efi MARKOU
2. Fabrice CAHEN
3. Marie DIGOIX
4. Géraldine DUTHÉ
5. Karin SOHLER
6. Yann PÉRIN
7. Isabelle ATTANÉ
8. Arnaud RÉGNIER-LOILIER

L'élection se déroule au scrutin de liste. On ne peut voter que pour une liste sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Qu'est-ce que le Comité Technique ?

Le Comité technique est l'instance de consultation des représentant.e.s du personnel sur toute question relative aux carrières, aux conditions de travail, à la formation permanente, à la politique indemnitaire des personnels, à l'égalité professionnelle, etc. C'est également à partir des résultats des élections au CT qu'est déterminé le poids de chaque organisation au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'établissement. Vous êtes donc tous et toutes directement concerné.e.s.

Quel est son fonctionnement ?

Outre les 4 représentant.e.s du personnel et leurs suppléant.e.s, assistent au CT la directrice, la secrétaire générale et les représentants de l'administration compétents sur les sujets discutés. Seuls les représentant.e.s du personnel ont le droit de vote. Le CT a une fonction consultative (il émet des avis) et c'est une instance importante de négociation.